

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

- Additional comments / Pagination continue.
Commentaires supplémentaires:

JOURNAL D'HYGIÈNE POPULAIRE

Organe Officiel du Conseil Provincial d'Hygiène
et de la Société d'Hygiène de la
Province de Québec.

PARAISANT LE 25 DE CHAQUE MOIS

DIRECTEURS :

LE DR J. I. DESROCHES,
RÉDACTEUR EN CHEF,
BOITE 2027, BUREAU DE POSTE,

LE DR J. A. BEAUDRY,
ADMINISTRATEUR,
76, RUE ST. GABRIEL,

MONTREAL.

NOVEMBRE 1891

ABONNEMENT : \$1.50, PAYABLE D'AVANCE.

MAISON FONDÉE EN 1859

HENRY R. GRAY

CHIMISTE-PHARMACIEN

122 GRANDE RUE ST-LAURENT 122

AU COIN DE LA RUE LAGAUCHETIÈRE

MONTREAL.

Drogues, matières chimiques, préparations pharmaceutiques, etc., etc.,
fournies à des conditions raisonnables à MM les Médecins, aux Hôpitaux, aux
Dispensaires, aux Collèges et aux Couvents.

Prescriptions médicales préparées avec soin par des Gradués compétents, et
sous la surveillance immédiate du Propriétaire.

DOMINION ICE COMPANY

JOS. BERNIER, | G. DESTROISMAISONS,
Président. | Secrétaire.

FABRIQUE, }
GLACIÈRE } COIN DES RUES
& BUREAU : } **ST-JEAN ET STE-EMELIE**
à St-Henri de Montréal.

PROCÉDÉ NOUVEAU INTRODUIT DANS LA PRODUCTION DE LA GLACE

Notre glace, c'est l'eau même de l'aqueduc de Ste-Cunégonde qui, après avoir été clarifiée et filtrée, est amenée dans un immense bassin où elle gèle à ciel ouvert. Après congélation, cette glace est immédiatement emmagasinée. C'est donc, pour ainsi dire, sous nos yeux, sous notre surveillance immédiate et constante, et à l'abri de toute souillure, que se produit cette glace, que nous mettons maintenant sur le marché, et qui remplit toutes les conditions voulues de **proprete**, de **purete** et de **salubrite**.

Au reste, pour la sécurité publique, nous avons soumis l'ensemble de nos procédés à l'autorité compétente, et nous sommes heureux de reproduire ici le certificat dont nous a honoré le Conseil Provincial d'Hygiène, en sa séance du 17 Octobre 1889 ;

Résolu :—Que le Conseil Provincial d'Hygiène, après avoir pris connaissance des plans et modèles soumis par M. G. DesTroisMaisons pour la fabrication de la glace, et après avoir entendu le rapport de M. l'Inspecteur d'Hygiène sur les procédés de cette fabrication, est unanime à leur donner son approbation.

DOMINION ICE COMPANY.

Pour toutes correspondances, adressez à :

G. Des TROISMAISONS,

Secrétaire.

La Meilleure Glace actuellement sur le Marché.

Notre Glace est Belle, Pure et Salubre.

HURTEAU & FRERE

MARCHANDS DE

Bois de Sciage

92, RUE SANGUINET, 92

MONTREAL

CLOS :

Coin des rues Sanguinet et Dorchester

Bell Telephone, No 6243.

Federal Telephone, No 1647.

Bassin WELLINGTON, en face des

Bureaux du Grand Tronc.

Bell Telephone, No 1404.

TOUTES LES MALADIES

pour lesquelles on prescrit l'HUILE de FOIE de MORUE peuvent
être traitées efficacement par

LA FUCOGLYCINE GRESSY

C'est le seul remède qui, contenant tous les principes reconstituants de l'huile de foie de morue, soit d'un goût agréable et d'une digestion facile.

La Fucoglycine, après 35 années d'expériences concluantes, est aujourd'hui préférée à l'**Huile de Foie de Morue** par un grand nombre de médecins.

Préparée par LE PERDRIEL & CIE, Paris.

AGENT GÉNÉRAL : C. ALFRED CHOUILLOU,
MONTRÉAL.

LA GOUTTE, LA GRAVELLE, LES RHUMATISMES

ne peuvent être guéris sans

→ L I T H I N E ←

Les sels granulés effervescents de CH. LE PENDRIEL, Carbonate Citrate, Benzoate, Salicylate, Bromhydrate de **Lithine** dissolvent, les calculs et les sables, causes premières de ces maladies.

AGENT GÉNÉRAL : C. ALFRED CHOUILLOU,
MONTRÉAL.

ANTIPYRINE EFFERVESCENTE

L'éloge de l'Antipyrine n'est plus à faire : sa sûreté et sa promptitude d'action sont aujourd'hui nettement établies contre la

MIGRAINE, LES SCIATIQUES, L'ANGINE DE POITRINE, &C.

Son seul inconvénient était l'intolérance présentée à son égard par certains estomacs délicats rapidement pris de crampes et de nausées.

Cet inconvénient est supprimé et de la façon la plus absolue dans l'**Antipyrine Effervescente** par l'adjonction de l'acide carbonique que lui assure le bénéfice de son pouvoir antigestalgique bien connu.

Préparée par LE PERDRIEL & CIE, Paris.

Agent général :

C. ALFRED CHOUILLOU,
MONTREAL

LE REMEDE DU
PERE MATHIEU !



*Très affectueux
Recommandés*

L'ANTICOTE DE L'ALCOOL ENFIN TROUVE !
ENCORE UNE DECOUVERTE !

LE REMEDE DU PERE MATHIEU

guérit radicalement et promptement l'intempérance et déracine tout désir des liqueurs alcooliques. Le lendemain d'une fête ou de tout abus des liqueurs enivrantes, une seule cuillerée à thé fera disparaître entièrement la dépression mentale et physique. C'est aussi un remède certain pour toute Fièvre, Dyspepsie, Torpeur du Foie, ayant une cause autre que l'intempérance.

Vendu par les Pharmaciens, \$1.00 la bout.

S. LACHANCE, seul propriétaire,
1538 et 1540 Rue Ste-Catherine, Montreal.

HYPOPHOSPHITES CARRIERE
Syr. Hypophos. Co. Elixir Hypophos. Co.

AVEC QUININE, TR DE NOIX VERRUCUE ET MANGANESE

Chaque drachme contient $\frac{1}{8}$ de grain d'Hypophosphite de calcium, $\frac{1}{8}$ de grain de chaque Hypophosphite de potasse et de fer, $\frac{1}{8}$ de grain d'Hypophosphite de Manganese, $\frac{1}{8}$ de grain de muriate de Quinine (français) et 2 gouttes de teinture de noix vomique.

R. CARRIERE, Chimiste Droguiste,

No 1341, RUE STE-CATHERINE, MONTREAL.

Téléphone,—6141.

Echantillon fourni sur demande. | Dépôt dans toutes les Pharmacies.

CONTREXÉVILLE
SOURCE DU PAVILLON

La seule décrétée d'intérêt public
Souveraine et sans rivale dans les affections de:

GOUTTE,
GRAVELLE,
DIABÈTE,
MALADIES DU FOIE,
VOIES URINAIRES,

Brochures, Guides, Renseignements, etc.
S'adresser à Paris : 6, Rue de la Chaussée-d'Antin.

SOURCE DU PAVILLON

A. BRISETTE, FILS

Agent pour le Canada,

54, Rue St-Fran-Xavier

MONTREAL.

JOURNAL D'HYGIÈNE POPULAIRE

FONDÉ EN
1884

VIII^e ANNÉE

MONTRÉAL, NOVEMBRE 1891

No 7

LA REDACTION : LE DR J.-I. DESROCHES.
L'ADMINISTRATION : LE DR J.-A. BEAUDRY.

Sommaire.—Bulletin: la variole.—Maladies contagieuses chez les hommes: isolement, quarantaine.—Extrait du Rapport sur l'état sanitaire de Montréal.—Influence de la nourriture.—A l'eau.—La fièvre.—L'eau que nous buvons: rapport des analystes.—Observations sur le sommeil des petits enfants.—Le rire.—Du régime dans la dilatation de l'estomac.—Premiers soins à donner aux malades et aux blessés avant l'arrivée du médecin.—Dictionnaire des aliments (*suite*).—Conseils pratiques d'hygiène et de médecine: traitements domestiques pour les maux légers.—Bibliographie.

AVIS IMPORTANT

Les abonnés qui n'ont pas encore envoyé le montant de leur abonnement, sont prévenus d'avoir à le faire avant le 31 décembre.

Comme l'Administrateur de ce journal, M. Beaudry, est souvent appelé à la campagne ou ailleurs en sa qualité d'inspecteur d'hygiène, nous prions nos abonnés de bien vouloir adresser leurs lettres d'argent ou mandats de change au Dr J.-I. DESROCHES, Boîte 207, Bureau de Poste, Montréal.

BULLETIN

La variole

La variole est encore l'hôte désagréable de la province de Québec. Mais elle est en voie de s'éteindre d'inanition. A l'heure présente, il n'y a plus que quelques cas dans la province.

Le Conseil d'hygiène peut se vanter, avec raison, d'avoir sauvé la province de Québec d'une épidémie de variole. Sans la puissante intervention de l'hygiène, nous aurions très probablement eu une répétition de l'épidémie de 1885 qui a été si terrible, car elle a coûté à la

province plus de 10 000 victimes, sans compter les millions de piastres qu'elle lui a fait perdre.

Ainsi donc reconnaissance bien méritée à notre Conseil d'hygiène, et honneur à l'hygiène qui a été l'arme par excellence dans la lutte contre cette maladie contagieuse.

Mais nous nous surprenons à crier victoire avant la reddition de l'ennemi. En effet, la variole, mourante sous la main puissante de l'hygiène, nous menace encore de son souffle contagieux. Comme dans un incendie, il importe de ne laisser aucune trace de l'élément dévastateur, ainsi on n'aura la certitude d'avoir vaincu la maladie que lorsqu'elle sera entièrement disparue des milieux où elle sévit. C'est pourquoi les mesures énergiques que notre Conseil d'hygiène prend contre la variole, doivent être rigoureusement observées.

Que de difficultés sans cesse renaissantes, que de dangers qui nécessitent, à tout instant, l'intervention du Conseil d'hygiène. Savez-vous comment la variole a été transportée dans la ville de Sherbrooke? Par un individu qui a violé les ordres formels du Conseil et qui est aujourd'hui la cause qu'il y a quatre cas de variole dans Sherbrooke.

Dans ce cas ici, on ne peut pas mettre la faute sur l'ignorance de la contagion, car M. l'Inspecteur d'hygiène s'était déjà rendu à Ascot et avait servi à la famille où sévisait la variole les instructions nécessaires.

Nous insistons sur ce fait pour mieux faire comprendre l'importance de nos règlements sanitaires et la valeur immense qui découle de leur observance par les populations. Mais pourquoi donc la seule mesure raisonnable et efficace pour enrayer la propagation d'une maladie contagieuse serait-elle honnie? Soyons rationnels, et disons que tout cas de maladie contagieuse doit être isolé.

Maintenant que voilà l'explication de l'apparition de la variole à Sherbrooke, nous étalerons le dernier rapport sur cette maladie. Il démontre une décroissance très accentuée de la maladie sur tous les points infectés dans la province de Québec à part Sherbrooke.

COMTÉS	PAROISSES	Cas de variole	Décès	Cas guéris	Encore malades
.....	Québec (ville).....	5	3	2	0
Bonaventure..	Carleton.....	9	1	8	0
do	Shoobred & Nouvelle.	3	0	1	2
Rimouski.....	St-Damase.....	17	5	11	1
Témiscouata..	St-Paul de la Croix....	60	10	50	0
do	St-Clément.....	8	0	7	1
do	Ile-Verte.....	1	1	0	0
Gaspé.....	Pabos.....	6	1	3	2
do	Newport.....	6	2	1	3
Sherbrooke....	Ascot.....	5	3	1	1
do	Sherbrooke (ville).....	5	1	0	4
Québec.....	La Jeune Lorette.....	4	0	4	0
Lévis.....	Lauzon.....	1	0	0	1

MALADIES CONTAGIEUSES CHEZ LES HOMMES

§ 3. Isolement, quarantaine

8. Toute personne malade de variole, de choléra asiatique ou de typhus, doit être isolée, avec ses gardes-malades, dans une chambre séparée, s'il y en a une, et rien ne doit être sorti de cette chambre, pendant tout le temps de la maladie, sans avoir été préalablement désinfecté de la manière décrite dans la cédule D (a); et, outre cet isolement du malade dans une chambre séparée, la maison et toutes les personnes qui y demeurent doivent être mises en quarantaine.

9. Toute personne malade de diphtérie, de croup ou de fièvre scarlatine, doit être isolée, avec ses gardes-malades, dans une chambre séparée, s'il y en a une, et rien ne doit être sorti de cette chambre, pendant tout le temps de la maladie, sans avoir été préalablement désinfecté de la manière décrite dans la cédule D. (a)

Quand il n'y a pas, dans la maison, de chambre séparée où le malade contagieux puisse être isolé, la maison et toutes les personnes qui y demeurent être mises en quarantaine.

10. Quand il y a un cas de variole, de choléra asiatique, de typhus, de diphtérie, de croup ou de fièvre scarlatine dans une maison, le Conseil municipal ou son bureau d'hygiène doit faire appliquer, sur un endroit visible de la façade de cette maison, une affiche indiquant la nature de la maladie (b).

Le Conseil municipal ou son bureau d'hygiène peuvent, seuls,

(a) L'isolement est la première barrière à opposer à l'invasion des maladies contagieuses. C'est le moyen le plus sûr et le plus direct d'empêcher leur propagation. Aussi, l'isolement des malades contagieux est-il, aujourd'hui, universellement reconnu comme d'une absolue nécessité, et comme le premier devoir à remplir lorsqu'une de ces maladies se déclare dans une famille.

Pour bien faire cet isolement, on choisit une chambre située à l'étage le plus élevé de la maison : chambre spacieuse, exposée au soleil et facile à aérer. Avant d'y transporter le malade, on a soin d'enlever tous les tapis, rideaux, vêtements, meubles inutiles et autres objets superflus. Le garde-malade porte des vêtements de coton qui sont plus facilement lavés que ceux de laine. Les écoulements de la gorge, de la bouche ou du nez sont reçus ou sur des chiffons, que l'on brûle immédiatement, ou dans des vases contenant des désinfectants, (voir cédule D). Les selles sont reçues dans des vases contenant des désinfectants (cédule D). Les vêtements, serviettes, linges de lit, etc, qui ont servi au malade, sont plongés, aussitôt après avoir été enlevés et avant de les sortir de la chambre, dans un seau ou cuvier contenant une solution désinfectante, (cédule D). L'isolement du malade et de son garde-malade ne cesse qu'après leur désinfection.

(b) Ces affiches sont fournies, sur demande et gratuitement, par le Conseil d'Hygiène de la Province,

enlever ou faire enlever ces affiches, et ce, seulement après que la désinfection a été faite telle que prescrite par l'article 22.

11. Lorsque la variole s'est déclarée dans une maison, toutes les personnes y résidant ou qui se sont trouvées en contact avec le malade, doivent être immédiatement vaccinées, à moins qu'elles ne l'aient été depuis moins de sept ans, et qu'elles en fournissent la preuve (a).

12. Lorsqu'une maison est mise en quarantaine, en vertu des articles 8 et 9, toute personne qui y habite, autre que le ou les malades contagieux, et qui veut en sortir pour changer de domicile, peut le faire dans les six heures qui suivent cette mise en quarantaine, pourvu qu'elle en prévienne le Conseil municipal ou son bureau d'hygiène, et qu'elle prenne toutes les précautions décrites dans la cédule E.

Six heures après qu'une maison est mise en quarantaine, toute personne qui y habite autre que le ou les malades contagieux, et qui veut en sortir pour changer de domicile, peut le faire, pourvu qu'elle en obtienne la permission du Conseil municipal ou de son bureau d'hygiène, et qu'elle prenne toutes les précautions décrites dans la cédule E.

Dans les deux cas, le Conseil municipal, par lui-même ou par son bureau d'hygiène, ou encore par le médecin de la famille, doit voir à ce que toutes les précautions décrites dans le cédule E soient prises.

13. Quiconque demeure dans une maison mise en quarantaine, ne peut ni sortir hors du terrain sur lequel cette maison se trouve située, ni se mettre en communication directe avec les personnes du dehors.

14. Lorsqu'une maison est mise en quarantaine, le Conseil municipal doit voir à ce qu'il y ait une personne qui fasse le service du dehors pour les besoins de ceux qui demeurent dans cette maison. La personne, chargée de ce service, ne doit jamais entrer dans cette maison, mais elle doit prendre, à distance, les ordres donnés de vive voix, et déposer, à l'entrée de la maison,

(a) Comme la loi d'hygiène publique confère à tout Conseil Municipal le pouvoir de rendre la vaccination obligatoire dans les limites de sa juridiction, le Conseil d'Hygiène de la Province recommande fortement aux Conseils Municipaux de voir à ce que tous les enfants soient vaccinés peu de temps après leur naissance, d'encourager la vaccination et la revaccination des adultes, et, lorsque la localité est menacée par la variole, de pourvoir à la vaccination gratuite des pauvres.

tout ce qu'elle y apporte. Les services de cette personne, de même que tout ce qu'elle a ordre d'apporter, sont aux frais du chef de la maison mise en quarantaine, excepté dans un cas de pauvreté reconnue où ces services, de même que les choses strictement nécessaires à la vie, doivent être fournis aux frais de la Corporation municipale.

15. Quiconque habite une maison où s'est déclaré un cas de diphtérie, de croup ou de fièvre scarlatine, et qui n'a pas été mise en quarantaine (a), ne peut ni sortir du terrain sur lequel cette maison se trouve située, ni se mettre en communication directe avec d'autres personnes, que pour vaquer aux strictes affaires de sa profession, de son métier ou de son état.

16. Lorsque la variole, le choléra asiatique, le typhus, la diphtérie, le croup, la fièvre scarlatine, la fièvre typhoïde ou la rougeole existe dans la maison d'un laitier, ce laitier ne peut continuer la vente ou la distribution du lait de ses vaches qu'après que le Conseil municipal ou le bureau d'hygiène de la localité où il réside, a préposé, aux frais de ce laitier, une personne à la surveillance de sa vacherie et de sa laiterie.

Cette personne doit voir à ce que ceux qui sont chargés de l'entretien des vaches, de la traite du lait, de la manipulation des des vaisseaux destinés à le contenir, de la vente ou de la distribution, n'aient aucun accès dans la maison infectée, ni eux, ni le lait, ni les vaisseaux, et n'aient aucune communication, soit directe, soit indirecte, avec les personnes qui demeurent dans cette maison.

Cette surveillance doit être maintenue pendant tout le temps que dure la maladie, et jusqu'à ce que le médecin de la famille ait déclaré, par certificat, la maladie terminée, si c'est un cas de fièvre typhoïde ou de rougeole, et jusqu'à ce que le Conseil municipal ou son bureau d'hygiène ait donné un certificat de désinfection, si c'est un cas de variole, de choléra asiatique, de diphtérie, de croup ou de fièvre scarlatine.

17. Lorsqu'un cas de variole, de choléra asiatique, de typhus, de diphtérie, de croup, ou de fièvre scarlatine s'est déclaré dans une maison, aucune des personnes qui habite cette maison ne doit

(a) C'est-à-dire, lorsqu'il a été possible d'isoler le malade dans une chambre séparée.

prendre de l'onvrage à domicile, soit pour le commerce, soit pour les familles; et le chef de cette maison doit empêcher que les effets introduits dans la maison, avant l'apparition de la maladie, en soient sortis, sans avoir été préalablement désinfectés de la manière décrite dans la cédule D.

18. Personne autre que le médecin ou le ministre du culte, ne peut entrer dans une maison infectée par la variole, le choléra asiatique, le typhus, la diphtérie, le croup ou la fièvre scarlatine, tant que la désinfection prescrite par l'article 22 n'a pas été faite. (a)

(a) Les ministres du culte et les médecins voudront bien se rappeler qu'ils doivent être très prudents dans leurs rapports avec les contagieux et s'entourer de toutes les précautions nécessaires, afin de ne pas propager la contagion dans les familles qu'ils vont visiter. C'est pourquoi, le Conseil d'Hygiène de la Province leur recommande de ne pas séjourner, dans une maison infectée, plus longtemps qu'il est strictement nécessaire, d'éviter le trop grand contact avec les contagieux, et de ne pas aller, au sortir d'une maison infectée, dans une famille indemne, sans avoir pris toutes les précautions recommandées par l'Hygiène.

EXTRAIT DU RAPPORT SUR L'ETAT SANITAIRE DE MONTREAL

INHUMATIONS HORS DE NOS CIMETIÈRES MUNICIPAUX ET DÉCLARATION DU DÉCÈS AU BUREAU AVANT LE TRANSPORT.—D'après la clause treizième du règlement concernant les enterrements, les surintendants de nos cimetières doivent recevoir un certificat de décès avant de permettre l'inhumation d'un corps, et toutes les semaines ils doivent rendre compte à la commission d'hygiène du nombre de personnes enterrées dans leurs cimetières. Les formes du certificat sont 1 éparées par le Bureau même. C'est donc un certificat de sépulture plutôt qu'un certificat de décès que le règlement exige.

Avant cette année, les décès des personnes enterrées en dehors de nos cimetières nous étaient complètement inconnus, et ce n'était que par hasard qu'on parvenait à en connaître quelques-uns. Cependant on sait qu'au triple point de vue de la statistique mortuaire, de la salubrité, surtout en ce qui regarde la prévention des maladies contagieuses et épidémiques, ainsi que pour la sécurité publique, la connaissance de tous les décès, de leur nombre et de leur cause, est indispensable.

La convention des chemins de fer, tenue cette année, a décidé de ne transporter aucun corps sans un permis des autorités sanitaires, attestant que le défunt n'a pas succombé à une maladie contagieuse.—

Dans les cas de maladies contagieuses ou de personnes exhumées, outre le permis des autorités sanitaires pour leur transport, nous suggérerions que le médecin de la municipalité où le corps est transporté, devrait être prévenu et avoir consenti par écrit à accepter ce transport et à en contrôler les précautions ; de cette sorte, le transport serait contrôlé et au départ et à l'arrivée du corps.

La convention des chemins de fer a décidé de refuser formellement le transport de tout sujet qui aurait succombé à la variole, au choléra, à la léprosie, au typhus ou à la fièvre jaune.

Cette année, le Bureau d'hygiène a émis vingt-cinq permis, ce qui probablement ne représente pas le nombre total des personnes décédées en cette ville et enterrées ailleurs.

*
* *

LA FERMETURE DE L'APPROVISIONNEMENT D'EAU COMME MOYEN DE PERCEVOIR LA TAXE D'EAU.—Il est malheureux que le Conseil n'ait pas trouvé jour d'innover d'autres moyens plus humains de percevoir la taxe de l'eau que d'en arrêter l'approvisionnement par ses tuyaux de distribution. Depuis plusieurs années, le Département de santé a le contrôle des demandes de diminution et de rémission de la taxe d'eau ; cette taxe, est remise pour cause de maladie ou de pauvreté, ou encore de ce qu'on a appelé de nécessité publique. Par esprit de concession et pour permettre au Conseil d'avoir le temps de modifier leur règlement, la nécessité publique comprenait les maisons qui avaient un système de water-closets.

Mais serait-il prudent pour votre comité de persister plus longtemps dans la même position ? Quelle position illogique nous tenons en effet. Si un propriétaire d'une maison d'habitation a une de ses propriétés dont les canaux de drainage domestique sont en désordre ou dans un état susceptible de permettre l'introduction des gaz d'égout dans la maison, vite on envoie un avis au propriétaire d'avoir à faire disparaître cet état de choses en faisant les réparations nécessaires. D'un côté on forcerait les citoyens à se protéger contre l'introduction des émanations des égouts dans les maisons, et d'un autre côté on tolérerait de la part du département de la collection de la taxe d'eau, l'arrêt de la distribution de l'eau, exposant ainsi tous les citoyens à perdre leur garde-d'eau, et mettant ainsi en rapport direct l'atmosphère des égouts avec celui des appartements. Une position aussi irrationnelle ne saurait tenir longtemps, elle compromet et la santé des citoyens et votre esprit de justice et d'indépendance. Réclamons au plus tôt l'abolition de ce moyen de percevoir la taxe d'eau.

Dr LOUIS LABERGE.

INFLUENCE DE LA NOURRITURE

Il y a très peu de personnes qui aient compris que le genre de leur nourriture a quelque chose à faire avec leur état moral, cependant il est généralement admis que l'usage des boissons alcooliques, non seulement ébranle le cerveau humain, mais énerve et disperse la force morale. Il y en a qui affirment que le tabac engourdit le sens moral ; d'autres pensent même que le thé, le café et les substances analogues ont des principes particuliers qui stimulent ou dépriment et donnent au cerveau un état morbide, en même temps qu'ils tendent à déranger l'harmonie physiologique du corps, à déséquilibrer les réactions mutuelles du corps et de l'esprit, et à empêcher le développement des hautes facultés.

Je crois fermement pour ma part que le désir de liqueurs alcooliques, de tabac, de thé, de café est excité par le mode pernicieux de nourriture et que la pureté de la vie et le développement de la moralité ont des rapports très intimes avec ce qu'on mange et ce qu'on boit.

A ce point de vue la qualité des aliments, leur quantité et le temps qu'on met à manger doivent être pris en considération.

Il y a un fait physiologique évident, c'est qu'on ne doit manger, que quand le corps le demande, autrement les organes digestifs se trouvent surchargés et les liquides de digestion et d'élaboration ne peuvent remplir leurs fonctions. La plupart des gens font trois repas par jour, et l'expérience prouve que c'est bien suffisant. A mon avis, c'est une fois de trop, et je crois que manger seulement deux fois par jour donnerait de meilleurs résultats.

Le but est atteint cependant quand on a pris en 24 heures une quantité de nourriture suffisante et qui ne surcharge pas l'estomac.

Une question se présente ici. Pourquoi ne se donnerait-on pas le plaisir de manger très souvent et très peu à la fois ? La raison en est que les organes de la digestion ont besoin de repos et que, quelque peu qu'on mange, il faut aux glandes qui sécrètent les sucs digestifs un aussi grand travail pour digérer peu de nourriture que pour en digérer beaucoup.

Des repas trop fréquents causent diverses formes d'indigestion, et nous savons tous que le dyspeptique a pendant la digestion à

lutter contre l'irritabilité de caractère et la dépression intellectuelle et à grande peine à maintenir sa bonne humeur.

L'usage du tabac et des liqueurs irrite les parois de l'estomac et amène les complications nerveuses qui sont la conséquence de cette irritation. L'habitude de manger entre les repas ou de faire des repas trop fréquents est la source d'une foule de gastrites, lesquelles donnent naissance à une recherche des stimulants. L'état d'inflammation de l'appareil digestif et les troubles de cerveau qui en découlent se rattachent à des habitudes diététiques anti-physiologiques et exercent sur la vie de l'individu une influence si défavorable que, dans la plupart des cas, le développement harmonieux et rapide de la mortalité en est entravé.

Le boire et le manger ne doivent pas se mêler aux amusements sociaux. La gaieté, l'esprit, l'échange de pensées sont sans doute de bons adjuvants pendant les repas réguliers ; mais il résulte de mauvaises digestions de cette coutume de banquets sociaux ou littéraires ; on y fait une débauche ou du moins un mélange de vins, on boit trop parfois et l'on mange mal et sans être à ce que l'on fait.

On devrait du moins ne pas y servir tant de viandes.

Nous condamnons aussi absolument cette coutume de faire prendre à ses hôtes, dans les réunions et aux heures où ils n'y sont nullement accoutumés, et de manger toutes sortes de friandises tentantes, bonnes à surcharger l'estomac—ou à l'affodir. Nul ne peut impunément outrager la nature en ingurgitant l'une sur l'autre des sandwiches, des salades, des huîtres, du café, des crèmes, des gâteaux, etc. Il s'en suit des maux de tête, de la lassitude, une digestion pénible qu'il faut soigner le lendemain. Est-il salubre pour la santé, pour les nerfs d'en agir ainsi ?

La sobriété laisse le cerveau clair, elle favorise les hautes pensées et les nobles sentiments.

En résumé, on se trouve bien de combattre la sensualité, de manger à des heures régulières, d'user d'une nourriture simple et de s'abstenir de stimulants.

D....

A L'EAU

DEUXIÈME ARTICLE

—Et puis ?

—Bonne nouvelle !

—On ne vous a pas disputé ?

—On a trouvé la forme un peu *sui generis*, mais on n'attaque pas le fond.

—Croyez-vous sincèrement que votre système de bains existera bientôt dans les grandes maisons d'éducation ?

—Mais ça coûte cher ?

—Pas autant que l'on pense.

—Entendez-vous purement et simplement la multiplication des chambres de bains ?

—J'entends tout ce que l'on voudra, pourvu qu'on se lave.

—Mais encore ?

—Si on n'aime pas la multiplication des chambres de bains, que l'on désigne une salle assez considérable ; que l'on mette au plafond un réservoir en communication avec les conduites de l'eau chaude.

Que l'on mette au milieu de la salle un bassin. Les enfants entrent dans ce bassin 12 par 12, je suppose, et l'eau tombe par des robinets d'aspersion.

Cette installation existe à l'École de Réforme, à Montréal. Il y a, dans la salle du bassin, 24 cabines. Dans les premières, on revêt le costume de bain, et les 12 occupants passent, après leur bain, dans 12 autres cabines, et ainsi de suite.

Le Révérend Frère Hilduard, directeur de l'École, nous écrivait dernièrement que 100 personnes peuvent passer au bain en une heure, avec le susdit système.

—Vous m'en direz tant que je finirai par désirer comme vous cette installation dans nos maisons d'éducation. Mais les Frères de la Charité ont dû payer un fort montant pour cette installation de bains ?

—Ils ont payé \$400.⁰⁰.

—Quatre cents piastres seulement ?

—Oui, \$400.⁰⁰ seulement.

—Ce n'est pas la peine de s'en passer.

—Il y a cependant la salle qui est une difficulté sérieuse à surmonter. Nos maisons d'éducation sont pauvres, en général; il ne leur est donc pas facile d'agrandir à moins qu'ils ne reçoivent l'aide du gouvernement.

Nous avons des hommes qui prétendent faire de *grandes choses*, voilà une excellente occasion, bien que la circonstance ne soit pas tout à fait propice.

Nos maisons d'éducation ont fait jusqu'à présent des progrès; elles arriveront avec le temps à ce que demandent les exigences modernes légitimes, mais le progrès matériel sera retardé si les amis du progrès ne mettent pas avec elles la main à la charrue.

—(*In l'Étudiant*).

l'Abbé F. A. BAILLARGÉ.

LA FIÈVRE

Un grand médecin, Sydenham, a observé que les trois quarts de l'humanité meurent de la fièvre. C'est en effet un des maux les plus ordinaires. La fièvre ne respecte ni l'âge, ni le sexe, ni les constitutions diverses et affecte toutes les parties du corps; l'esprit lui-même n'échappe pas à son influence.

Il y a des fièvres continues, rémittentes et intermittentes.

La fièvre n'est pas autre chose que l'effort de la nature pour se débarrasser d'une cause de mal; c'est affaire à ceux qui ont le métier de guérir, d'observer les voies de la nature et de tenter de l'assister dans ses opérations. Nos corps sont constitués de telle sorte qu'ils ont une perpétuelle tendance à expulser tout ce qui est contraire à la santé. Cette expulsion se fait généralement par l'urine, la sueur, les selles, l'expectoration, les vomissements ou quelque autre évacuation.

Il y a tout lieu de croire que si, dès le début, les efforts de la nature étaient secondés, la fièvre durerait rarement plus de vingt-quatre heures; mais lorsque les voies naturelles sont négligées ou contre carrées, il n'est pas surprenant que la maladie se prolonge. Il arrive tous les jours que des personnes, après avoir attrapé froid, ont tous les symptômes d'une fièvre qui commence, mais si elles se tiennent chaudement, prenant des infusions, se baignent les pieds dans l'eau chaude, etc., les symptômes disparaissent en quelques heures et le danger est conjuré. En un mot, presque

toute fièvre provenant d'une transpiration arrêtée peut être écartée si on la prend à temps.

Dans la fièvre on se plaint presque toujours d'une soif ardente, et l'on désire surtout boire frais. C'est une indication de la nature qui désigne clairement l'usage de l'eau, laquelle nous ne craignons pas de regarder comme le meilleur des fébrifuges, propre à abattre la chaleur, à calmer les humeurs, à combattre les spasmes et les obstructions, à provoquer la transpiration, à augmenter la quantité d'urine et enfin à produire un effet très salulaire dans une fièvre ardente ou inflammatoire. Nous estimons qu'on peut boire de l'eau en abondance, du gruau, ou tout autre liquide dont l'eau est la base. La langue sèche, la peau parcheminée et brûlante, la soif terrible prouvent bien que le malade a besoin d'eau.

Dès le début de la fièvre, le patient éprouve une grande lassitude et a de la répugnance à se mouvoir. Il est donc évident qu'il a besoin de repos; s'il est possible, il faut le mettre au lit, ce qui ralentit les spasmes, abat la violence de la circulation et donne à la nature une occasion de faire triompher ses efforts pour surmonter la maladie. Le lit seul apaise souvent une fièvre à son début.

Pendant la fièvre, il faut veiller au repos de l'esprit aussi bien qu'au repos du corps.

La nourriture que prendra le malade sera en petite quantité, légère et de digestion facile, principalement végétale: pommes rôties, gruau, etc., pas de friandises, pas ou peu d'alcools.

Le fiévreux désire avant tout l'air pur. Non seulement celui-ci apaise son anxiété, mais il calme le sang, ranime le courage et fait beaucoup de bien.

Donc de l'air dans la chambre du malade et pas d'encombres de personnes, de la gaieté et des encouragements.

N'accablez pas le malade sous des couvertures pesantes; entreprenez la chaleur, qu'il se tienne chaudement au lit; la transpiration se fera d'elle-même si vous suivez les prescriptions indiquées plus haut. Donnez au patient un peu de ce qu'il désire ardemment; la nature généralement inspire son désir. Beaucoup de précautions pendant la convalescence.

L'EAU QUE NOUS BUVONS

Rapport des analystes

Il y a quelque temps, à la demande du conseil de ville de Montréal, le ministre du revenu de l'Intérieur ordonnait l'analyse de l'eau de la rivière Ottawa et du fleuve St-Laurent. Deux chimistes distingués, M. Thomas McFarlane et M. A. McGill furent chargés de cette besogne. Nous savons intéresser nos lecteurs en publiant un résumé de leurs rapports qui nous donne une connaissance de l'eau que nous buvons.

E. MIALL,

Commissaire du Revenu de l'Intérieur,

Monsieur,

D'après une résolution passée par le conseil de ville de Montréal, le 13 janvier dernier, attirant l'attention du gouvernement sur la contamination de l'eau de la rivière Ottawa, par la sciure de bois, et démontrant le danger qui pourrait en résulter pour l'approvisionnement de Montréal, une requête fut présentée par le ministre de la marine et des pêcheries au ministre du revenu de l'intérieur, lui demandant "de permettre à l'analyste en chef de faire rapport sur les conséquences présentes et futures de l'approvisionnement, par le dégagement de la sciure de bois et des rebuts des moulins à scie de la rivière Ottawa." Comme ce sujet ne peut être traité qu'au point de vue chimique, il vous fut représenté qu'il était nécessaire de se procurer des échantillons d'eau de la rivière Ottawa et de les analyser, depuis au-dessus et en bas des chûtes des Chaudières, et en plusieurs endroits entre ici et Montréal. Cette manière de procéder fut décidée le 13 février, par vous, mais d'autres travaux empêchèrent la possibilité de commencer la collection avant la fin de mars. Les résultats des recherches faites par M. McGill, assistant analyste, furent présentés au département de la marine et des pêcheries le 11 du mois courant. Ils sont d'un intérêt public assez important pour en justifier la publication sous la forme d'un bulletin, et ils sont, en conséquence, le sujet d'un rapport spécial, par M. McGill, ci-après annexé.

En commençant cette investigation, il était supposé que la

question de savoir si la sciure et les rebuts de bois qui sont jetés dans la rivière, à Ottawa, avaient une action préjudiciable, la qualité de l'eau en aval d'Ottawa, pouvait plutôt se résoudre en s'assurant si les matières organiques présentes dans l'eau se trouvent en plus grande quantité dans son cours vers Montréal. C'est un fait connu que la sciure et les rebuts de bois absorbent tant d'eau qu'ils s'enfoncent et se forment en dépôts dans le fond de la rivière en plusieurs endroits en aval d'Ottawa. Là ils se décomposent, des gaz se forment et souvent une grande quantité de sciure est envoyée à la surface de la rivière, par des explosions. La nature du changement qui s'opère est probablement semblable à celle de la première période du procédé par lequel les fibres du bois sont transformées en charbon. Il n'est pas déraisonnable de supposer la formation de matières bourbeuses ou matières en décomposition qui pourraient en partie se dissoudre et augmenter, de cette manière, la quantité des matières organiques dans l'eau. D'après les résultats de M. McGill, il serait démontré que, quelle que soit la nature des transformations qui ont lieu dans les dépôts de la sciure de bois, elles ne sont point d'un caractère qui donne lieu à leur solubilité dans l'eau. L'eau du lac Deschênes exige autant de permanganate pour oxyder ses matières organiques que l'eau en aval de Grenville, ou celle du lac des Deux-Montagnes, ou celle de l'approvisionnement de la ville de Montréal.

Au sujet de l'eau de la rivière Ottawa, M. McGill dit :

Quant à l'usage de l'eau de l'Ottawa pour les besoins domestiques, je puis dire qu'il n'y a rien qui la rende insalubre. La présence d'une aussi grande quantité de matières organiques en solution non seulement n'est pas désagréable pour la qualité de l'eau, mais rend l'eau dans les conditions de pouvoir nourrir bien plus facilement que d'autres eaux, les organismes microscopiques qui sont dans la plupart des cas inoffensifs, mais qui sont la cause de la présence d'autres organismes qui sont des germes de maladie. Je suis d'opinion qu'une eau qui contient autant de matières organiques en solution que celle de la rivière Ottawa, peut devenir un milieu propice pour la propagation de la bactérie morbifique, quand ces organismes viennent en contact avec cette eau.

La purification de l'eau par la filtration privée est un moyen qui laisse beaucoup à désirer : l'on se sert de la plus grande partie

des filtres sans les nettoyer et souvent ils produisent plus de tort que de bien.

La filtration, la précipitation de l'eau ou toute autre méthode de purifier les eaux, doit être sous le contrôle de la municipalité, afin d'en assurer l'efficacité, et l'eau de la rivière Ottawa peut certainement y gagner par un traitement convenable.

OBSERVATIONS SUR LE SOMMEIL DES PETITS ENFANTS

Lorsqu'on met l'enfant dormir, il faut le placer sur le côté droit plutôt que sur le côté gauche ; mais deux fois au moins dans les 24 heures, il doit être changé de côté et mis sur le côté gauche.

Lorsqu'il est éveillé, il faut le mettre sur le dos, parce que c'est la seule position dans laquelle il peut remuer en liberté les jambes et les bras. Placez le berceau de façon que la lumière frappe également les deux yeux, de peur que l'enfant ne prenne l'habitude de loucher. Les petits enfants ne peuvent pas dormir trop longtemps ; c'est un symptôme favorable quand ils goûtent un long et calme repos, duquel il ne faut les arracher sous aucun prétexte, car c'est pour eux un grand bienfait de la nature. Un enfant vit comparativement plus vite qu'un adulte ; son sang coule plus rapidement et tout stimulant a sur l'enfant une grande puissance. Le sommeil amène avec lui une circulation du sang plus calme et plus uniforme, et il facilite l'assimilation de la nourriture. La position horizontale est la plus favorable pour la croissance et le développement physique du petit enfant.

Le sommeil doit être en proportion de l'âge du petit enfant, ce rafraîchissement salutaire constitue la plus grande part de son existence ; une veille continuée 24 heures deviendrait fatale. Au bout de six mois, le sommeil aussi bien que les autres fonctions, doit jusqu'à un certain point, être réglé et cependant, même alors l'enfant doit dormir toute la nuit et plusieurs heures le matin et l'après-midi. Les mères et les nourrices doivent s'efforcer d'accoutumer dès leur naissance les bébés à dormir la nuit plutôt que le jour ; et dans ce but elles doivent garantir l'enfant de tout ce qui pourrait troubler son repos, bruit, lumière, etc., mais surtout ne pas prendre garde à ses appels, lorsqu'en temps inopportun il veut qu'on les prenne ou qu'on lui donne de la nourriture.

Lorsque les enfants ont deux ans, ils ne demandent plus à dormir dans l'après-midi bien qu'on puisse leur accordé la sieste après dîner jusqu'à trois ou quatre ans, s'ils y paraissent disposés parce que jusqu'à cet âge la moitié de leur temps peut sans inconvénient être consacrée au sommeil. A partir de cette époque on peut diminuer d'une heure chaque année le temps du sommeil. A partir de cette époque on peut diminuer d'une heure chaque année le temps du sommeil, de sorte qu'un enfant de sept ans peut dormir huit heures environ mais ne pas dépasser neuf heures. On doit s'en tenir à cette proportion pendant l'adolescence et même dans l'âge adulte.

Dr NÉBO.

LE RIRE

Il est étrange que le rire soit dû généralement à une cause mentale, sans aucune influence corporelle et qu'elle provienne quelquefois d'une irritation de nerfs tout à fait indépendante du sentiment de joie. De la première espèce est le rire bruyant de l'hystérie et le rire convulsif qui est provoqué parfois par les événements les plus douloureux, de la seconde espèce est le rire produit par le chatouillement, rire dont, chose horrible à dire, on a fait parfois une torture pour amener des aveux. La description du rire est assez difficile à faire ; il consiste en une série d'expirations involontaires légères et se produisant par secousses, généralement accompagnée d'un bruit qui rappelle habituellement une der voyelles *a*, *o* ou *e*.

Le sourire diffère du rire en ce qu'il est volontaire, n'a pas de rapports avec la respiration et consistant seulement en une contraction des muscles de la face.

Les joues s'élèvent un peu et les yeux sont relativement clos. Le rire est l'expression de la joie vive, le sourire de la bienveillance et du plaisir. Les causes du rire sont obscures. Le plaisir amène la gaieté ; un bonheur inattendu tire souvent des larmes, et l'on découvre de l'analyse que le rire tapageur du spectateur d'humour joviale jaillit d'une source toute différente de celle du plaisir. Une cause ordinaire du rire est une combinaison d'images incongrues. On dit que Chrysis mourut de rire à l'idée d'un âne

invité à un banquet. Suivant Valerius Maximus un destin semblable attendait Philémon ; et on nous dit que le Fope mourut de la même manière parce qu'il avait vu la tiare placée sur la tête d'un singe. Une question qui a beaucoup intrigué les moralistes et les métaphysiciens est de savoir pourquoi on rit en voyant quelqu'un tomber.

Ce rire est quelquefois irrésistible, même quand on peut croire que la personne qui est tombée s'est fait beaucoup de mal. On peut en trouver un prétexte dans la position burlesque que la victime prend parfois en tombant ; on a cité à cette occasion la maxime de La Rochefoucault " qu'il y a dans le malheur de nos meilleurs amis quelque chose qui ne nous déplaît pas. " Pour l'honneur de l'humanité nous voulons croire qu'il y a là seulement un symptôme d'agitation. On nous a cité un exemple, qui n'est pas rare d'ailleurs d'un monsieur qui chaque fois qu'il tombait de son cheval, ce qui lui arrivait souvent, était toujours pris d'un violent éclat de rire. Un docteur a remarqué qu'une chute sur le haut de la tête est généralement accompagné d'un rire convulsif. Nous ne savons si cette remarque est juste.

La conclusion de tout ceci est que le rire est un mouvement de tremblement du diaphragme, mouvement qui n'est pas de toute nécessité causé par la joie, mais plutôt par la surprise.

L'esprit pondéré accoutumé à ne s'étonner de rien est rarement trahi par le rire, et le rire fréquent et immodéré, est habituellement un symptôme d'imbécilité. Le rire, dit lord Chesterfield est particulier à la race humaine. On l'a observé chez un enfant nouveau-né, et Schelhammer fait observé qu'un jeune garçon trouvé dans les bois à l'état sauvage riait mais ne parlait pas. L'explication du rire cherchée dans la titillation des nerfs éloignés est tout à fait en dehors de notre compréhension. Tout le monde a lu le récit de catastrophes telles que la rupture de vaisseaux produite par un rire excessif ; nous avons entendu dire aussi qu'Érasme fut sauvé de la mort par un éclat de rire qui fit crever un abcès qu'il avait à la gorge et qui autrement l'eût emporté. D...

DU REGIME DANS LA DILATATION DE L'ESTOMAC

Dans la dilatation de l'estomac nous considérerons au point de vue du régime d'abord les boissons, puis les aliments,

Régime des boissons.—Deux écoles absolument opposées sont en présence : les uns d'accord avec Bouchard, Dujardin-Beaumetz, Huchard, etc., adoptent ce qu'ils appellent la xérophagie ou régime sec. D'autres au contraire et à leur tête Germain Sée considèrent cette méthode comme une hérésie physiologique et un véritable danger.

Pour les premiers ce sont les liquides qui sont censés dilater l'estomac. Ils les suppriment donc ou les raréfient le plus possible pour forcer l'organe à revenir à ses dimensions normales. Le patient ne doit absorber que 375 grammes de liquide par repas et le liquide devra être choisi en dehors de tout ce qui a tendance à la fermentation, ce sera une eau minérale naturelle non gazeuse, ou simplement de l'eau pure dans lequel on autorise à peine un quart de bière ou de vin blanc ou une cuillerée à café de cognac.

Pour les seconds ce ne sont plus les liquides qui causent la dilatation de l'estomac, car ils n'y séjournent guère, normalement ils sont vite absorbés ou passent rapidement dans l'intestin. La véritable cause de la dilatation résiderait plutôt dans l'atonie des parois. Nous sommes assez partisan de cette manière de voir et nous n'admettons pas le régime sec dans toute sa rigueur.

Ce régime en effet mène à la débilité et sa prolongation excessive amène des phénomènes de dénutrition et même cas d'albuminurie grave. Que les malades boivent donc modérément, peu à la fois, soit de l'eau pure ou légèrement additionnée de vin blanc, soit de la bière ou du thé léger et peu sucré.

Régime des aliments.—Brown-Séquard conseille de manger peu et souvent, toutes les heures : cette méthode nous paraît peu rationnelle. Nous sommes au contraire d'avis, comme le conseillent Bouchard et Germain Sée, de mettre un intervalle de sept ou huit heures entre les repas. Il est nécessaire que les aliments soient mâchés longuement et les boissons prises à petites gorgées répétées.

Il faut éviter les graisses de toute nature que l'estomac est devenu inhabile à transformer de manière à les rendre absorbables (G. Sée).

Il en est de même du bouillon ou du consommé qui, contrairement à ce que l'on pense, ne sont pas des aliments très substantiels. Ne manger que la croûte du pain ou du pain grillé, faire

usage de préférence des viandes noires rôties, grillées ou braisées : les viandes bouillies bien cuites, mais sans sauce, sont encore permises. Quant aux viandes blanches, leur densité généralement considérable, comme le remarque Huchard, impose à l'estomac dilaté un surcroît de travail.

On devra renoncer à la charcuterie, aux cervelles, au foie gras, aux ragoûts, aux fritures, à cause des matières grasses, et aux viandes faisandées à cause de leurs ferments. Il y a là un commencement de décomposition et par suite formation de ptomaines qu'il faut bien se garder d'introduire dans l'estomac.

Pour les poissons nous tolérons le merlan, la sole, le brochet, mais nous défendrons les poissons gras comme le maquereau, le saumon, l'anguille. Quant aux légumes, on ne fera usage que de féculents réduits en purée afin d'éliminer l'enveloppe de cellulose indigeste et de présenter ces aliments à l'estomac sous un état d'extrême division qui en rend l'absorption plus facile.

Les fromages seront autorisés à l'exception de ceux qui ont subi un commencement de fermentation.

Les fruits, à l'exception des pêches et du raisin, ne seront tolérés que cuits ou en compote.

Il est nécessaire dans un même repas de faire usage d'aliments : les viandes noires, en effet, destinées à une nutrition active sous un petit volume et donnant peu de résidus, amènent rapidement de la constipation par parésie de l'intestin.

L'addition à ces viandes de féculents en purée et de fruits cuits, en augmentant considérablement les déchets de la nutrition, exerce sur les parois intestinales une action excitante qui en régularise les fonctions.

Nous terminons en rappelant que l'hygiène de l'estomac réside toute entière dans cet axiome formulé par le Docteur Seurre :

“ Trouver un mode d'alimentation qui nourrisse suffisamment le malade, tout en n'imposant à l'estomac qu'un minimum de travail. ”

Cet aphorisme qui s'applique à toutes les maladies de l'organe doit toujours être présent à la mémoire du praticien quand il s'agit d'instituer le régime de la dilatation de l'estomac.

Dr H. de LICOURT.

DES PREMIERS SOINS A DONNER AUX MALADES ET AUX BLESSÉS AVANT L'ARRIVÉE DU MÉDECIN (1)

HISTORIQUE

Depuis quelques années, on a mis à l'ordre du jour la question des premiers secours à donner aux blessés, et l'on s'est préoccupé surtout des victimes des accidents sur la voie publique.

Ces secours ont été organisés à Paris depuis longtemps déjà. A la fin du siècle dernier, on chargea le corps médical du sort des victimes de ces accidents.

L'organisation était la même ou à peu près la même dans les grandes villes d'Europe. Mais avec tous les progrès de notre civilisation à la vapeur, le service des secours publics parut à tous par trop embryonnaire et insuffisant.

A Paris, vers 1860, on songea à créer des postes médicaux où se tiendraient en permanence des médecins. En 1869, le Dr Howard installe à New-York les *ambulances urbaines*. La *Saint John's Associations* à Londres, qui eut le chevalier de Malte Sir John Furley comme promoteur, apparaît vers 1875. En 1884, à Vienne, le comité Hans Wilseck crée la *Freiwillige Rettungs Gesellschaft* " au lendemain de l'incendie du Ringstheater. Le but poursuivi par ce comité était surtout la rapidité des secours, qui se trouvait réalisée par le double concours de voitures d'ambulances et d'un personnel médical choisi.

A Paris, en 1881, M. le Dr Voisin, directeur des secours publics, demanda que dans les nouvelles mairies, alors en construction, on réservât un local pour l'organisation des secours publics. Vers la même époque, M. le Dr H. Nachtel présenta à l'Académie de Médecine un rapport sur la création d'ambulances urbaines à Paris, ambulances calquées sur celles fondées à New-York par le Dr Howard. Ce projet n'a été réalisé que le 1er juin 1888, jour de l'inauguration du service qui fonctionne actuellement. A Bordeaux, un comité ayant à sa tête M. le Dr E. Mauriac, vient également d'organiser une Société d'ambulances urbaines.

(1) C'est avec une très vive satisfaction que nous pouvons commercer aujourd'hui la publication du *Manuel populaire des premiers soins à donner aux malades et aux blessés avant l'arrivée du médecin*, rédigé, d'après des mémoires envoyés au Concours de 1891, par une Commission de la Société Française d'Hygiène, de Paris.

Tous ces organisations dans les grandes villes de l'Europe ont singulièrement amélioré les secours aux blessés de la voie publique. Mais ces secours devaient être littéralement transformés par l'œuvre d'un chirurgien de Kiel, M. le Pr Esmark : *La Société et les Écoles de Samaritains*.

C'est 1881, que fut fondée à Kiel cette institution remarquable à plus d'un titre. Elle consiste en un certain groupe d'hommes et de femmes recevant une éducation spéciale qui lui permet de secourir un blessé avant l'arrivée du médecin. Où le "samaritain" rend le plus de service, c'est dans les plaies avec hémorragies. Son matériel n'est pas considérable, on peut bien dire à peu près nul; mais s'il n'a pas d'appareils, il sait (et cela vaut mieux) comment il peut en improviser.

A Turin, le Dr Calliano a établi, en 1883, une société de secours analogue sous le nom d' "école pour les secours d'urgence."

Pour les blessures de guerre, les sociétés de secours (Croix-Rouge, Union des Femmes de France, Association des Dames françaises) enseignent à leurs adhérents les premiers soins à donner sur le champ de bataille.

Il serait à souhaiter que l'action secourable en temps ne fût point limitée à l'état de guerre, exceptionnel et peu durable, et qu'elle s'étendît aux nombreux blessés, victimes d'accidents de la rue et de l'atelier, qui, tous les jours, tombent en grand nombre sur le champ de bataille du travail. Puisse ce modesto manuel servir de base et de bréviaire pour l'organisation des secours chirurgicaux immédiats et rationnels! Nous le dédions à tous les chefs d'atelier, à tous les directeurs d'usines, à tous les patrons, à tous ceux, en un mot, qui ont charge d'âmes. "L'ouvrier, a dit fort bien l'un de nos collègues, est souvent inconscient et ignorant des dangers qu'il court, et ses risques professionnels sont aisément décuplés par cette indifférence. C'est ce qui rend vraiment important le rôle prophylactique incombant aux patrons."

LIVRE PREMIER

Danger et l'affolement et des soins mal dirigés en cas d'accident

Donner au moment d'un accident les premiers soins nécessaires est toujours, pour une personne étrangère à la médecine, chose

délicate et difficile. Au milieu de l'émotion générale, des plaintes de la victime, entrecoupées par les conseils bavards et contradictoires des assistants, les caractères les mieux trempés perdent parfois tout sang-froid. Mais cet affolement n'est pas moins nuisible au blessé moralement que physiquement. Moralement, le pauvre patient, en présence du trouble de tous ceux qui l'entourent, s'exagère la gravité de son état ; il s'effraye et se désespère. Physiquement, il est soumis à des pansements, à des médications presque toujours intempestives, souvent nuisibles, parfois dangereuses. On ne croit jamais faire assez vite ni faire assez pour soulager ses souffrances. Cet excès de zèle, cet affolement constituent, en matière de secours, les écueils les plus redoutables. Ils greffent souvent, sur un accident léger, les complications les plus graves.

C'est pourquoi notre manuel aura pour but d'indiquer, non seulement *ce qu'il faut faire*, mais, avant tout, *ce qu'il est dangereux de faire* en cas d'accident.

Soins généraux en cas d'accidents

Dès qu'un accident se sera produit, la première pensée doit être de chercher où placer, provisoirement, la victime. Il est exceptionnel qu'on puisse la laisser à l'endroit même où elle a été atteinte. Il faut lui procurer un abri aussi rapproché que possible, mais qui réunisse deux conditions : l'hygiène et la sécurité.

Au point de vue *d'hygiène*, l'endroit où sera placé la victime doit être bien aéré, à l'abri des émanation putrides, protégé du soleil, de la pluie et du froid.

Au point de vue de *sécurité*, l'endroit devra se trouver à l'abri de tout accident nouveau. C'est surtout dans les grandes catastrophes, incendies, éboulements, inondations... qu'il importe de veiller à ne pas placer les victimes à un endroit qui puisse quelques instants après, être menacé par le fléau. Dans les asphyxies, il faut avoir soin de placer toujours les victimes loin des gaz délétères qui ont provoqué l'accident.

La *tranquillité* autour du sinistré doit être absolue et complète. On n'admettra près de lui que les personnes strictement indispensables. Jamais (si respectables que nous paraissent les intérêts de la justice) on ne permettra l'interrogation d'un blessé par le magistrat, sans qu'un médecin ait préalablement déclaré cet interrogatoire possible et sans danger.

La *position* donnée à la victime d'un accident doit être toujours horizontale, la tête plutôt un peu basse.

La soif du malade est souvent très vive. Ne lui donnez habituellement que de l'eau, *en petite quantité*, pure ou légèrement sucrée. Évitez l'alcool, le vin, la bière.

Sans fatiguer le blessé de questions et tout en respectant sa tranquillité, il est souvent loisible de recueillir de sa bouche divers renseignements capables d'éclairer le médecin dès son arrivée. N'oublions pas que ces renseignements ont souvent, pour le traitement ultérieur, une importance extrême.

Dans un empoisonnement, par exemple, si on jette en toute hâte le poison, si l'on néglige de conserver les vomissements, le médecin, à son arrivée, se trouve dans le plus grand embarras, ne sachant quel contre-poison administrer. Pour une blessure, même, la connaissance de certaines conditions de l'accident est fort utile au chirurgien. Le rôle des personnes présentes est de l'aider dans sa tâche en recueillant à l'avance tous les menus détails capables de renseigner complètement l'homme de l'art.

Transport.—Les procédés pour relever un blessé et pour le placer sur une civière présentent une importance primordiale. Cela est surtout vrai pour les cas de fractures ; que de souffrances on peut épargner au blessé par la façon de le placer sur un brancard, et de le transporter !—Mais ce qu'il faut que les brancardiers sachent bien, *c'est qu'ils doivent surveiller constamment leur malade*, les appareils pouvant quelquefois se déplacer, une hémorragie, dans le cas de plaie, pouvant se produire, ou réapparaître après s'être arrêtée une première fois.

“Lorsqu'on relève un malade atteint de fracture, dit le Dr Bourneville, un aide, le plus habile, se consacre exclusivement au membre fracturé ; il prend les deux fragments de ce membre et si ces fragments forment un angle très aigu, il essaie, d'abord, de rendre au membre sa direction normale ; mais si, dans cette sensation, il rencontre la *moindre résistance*, il se garde d'insister, et saisissant solidement le membre fracturé au-dessus et au-dessous de la fracture, une main sur le membre, l'autre dessous, il soulève, en s'efforçant d'éviter tout frottement entre les extrémités brisées. A ce moment, les infirmiers chargés de l'aider, soulèvent le corps du malade et le disposent sur un brancard ou sur le lit. L.

membre fracturé a été soulevé le premier ; il doit être déposé le dernier.

Cette manœuvre exige beaucoup d'attention et de douceur. Le blessé doit-il être transporté sur un brancard ? Il faut alors disposer de chaque côté du membre fracturé des coussins, des oreillers ou des pièces de linge qui forment à ce membre une sorte de *lit-gouttière*, dans lequel les fragments ne pourront pas se mouvoir l'un sur l'autre. Il pourrait arriver, en effet, que les fragments osseux pointus vinssent perforer la peau et transformer ainsi la fracture *simple* en fracture *compliquée* beaucoup plus grave. "

Le mode de transport le plus fréquemment employé est le brancard. Le blessé placé, deux porteurs soulèvent en même temps les extrémités et se mettent en marche en partant *d'un pied différent* ; le pas doit être égal et régulier, pour ne pas fatiguer le malade.

Pour *monter* un escalier, l'homme qui tient l'extrémité correspondant à la tête doit passer le premier ; pour *descendre*, il passe le dernier. En cas de fracture du membre inférieur, on doit faire passer les membres inférieurs en avant dans la montée, et en arrière dans la descente, pour éviter que le poids du corps ne vienne agir sur la fracture.

Prehension du blessé.—Pour soulever un blessé et le placer sur le brancard, plusieurs aides sont nécessaires. Deux se placent du même côté du blessé ; l'aide de la tête passe les mains sous le dos du malade, l'autre sous les jambes et les fesses. Si le blessé a sa connaissance, il saisit autour du cou le premier sauveteur, c'est-à-dire celui placé le plus près de sa tête. La troisième personne glisse le brancard sous le blessé.

Pour qu'il ne se produise aucun heurt, on fixe le membre blessé avec des coussins, des couvertures, voire même de terre ou de la mousse. Dans le cas de fracture, la personne la plus habile saisit le membre fracturé, *qui doit être soulevé le premier et déposé le dernier.*

On n'a pas toujours un brancard sous la main ; on peut quelquefois y suppléer. Dans tous les cas, le transport peut s'effectuer à bras d'homme : ce mode de transport s'applique surtout, on le conçoit, aux blessés ayant conservé leur connaissance.

On peut employer la méthode suivante :

Deux sauveteurs se placent de chaque côté du blessé, la face tournée vers lui ; ils passent une main sous le siège du malade l'autre derrière le tronc. Ils soulèvent ainsi le blessé, qui leur passe le bras autour du cou. Un troisième sauveteur supporte le membre blessé.

Dans quelques grandes villes, on cherche à effectuer le transport des blessés par le moyen de voiture. C'est ainsi que les ambulances possèdent tout un matériel de civières, de chaises à porteur, de voitures.

Dans certaines circonstances (grands sinistres), on n'a pas de brancards en nombre suffisant. Il faut alors imiter ce qui se passe en temps de guerre.

En temps de guerre les brancardiers militaires tirent parti de tout : ils improvisent des civières avec leurs armes, leurs capotes, des branches d'arbres : dans un sinistre, si l'on n'a pas sous la main un matériel suffisant, on doit agir de même.

Le premier brancard improvisé que l'on a presque toujours sous la main, c'est une porte que l'on démonte, ou bien encore une persienne. On recouvre ces objets d'un matelas ; on cloue deux traverses pour former les poignées, ou bien quatre hommes emportent le blessé en soulevant seulement la porte par les coins. Si l'état du blessé nécessite la station assise on cloue à un fauteuil deux traverses de bois. On obtient ainsi une chaise à porteur des plus confortables. Pour un homme très peu atteint, on peut se servir d'une chaise très solide que l'on porte au moyen du dossier et des pieds antérieurs.

Il est souvent utile de *déshabiller*, plus ou moins complètement le blessé. Il est toujours bon de détacher les vêtements qui serrent le cou, la poitrine, le ventre, opération ordinairement sans difficultés. Il est parfois moins commode de retirer les manches de la veste, les jambes du pantalon, les souliers ; sans cela impossible de vérifier la plaie et de donner les premiers soins. Fendez la veste, le pantalon, les chaussures, si vous ne pouvez les retirer sans des souffrances trop grandes.

Le blessé est, le plus souvent, recouvert d'une sueur abondante. Il est de plus, s'il a perdu beaucoup de sang, très sensible au moindre froid. Essayez donc doucement la sueur qui le baigne, jetez sur lui une couverture ou quelque habit, placez-le à l'abri de

tout courant d'air, chauffez, si vous le pouvez, la pièce où on le transporte : évitez lui, en un mot, les graves dangers d'un refroidissement.

La *propreté* la plus minutieuse est, pour toutes les plaies, la condition la plus indispensable de guérison. La moindre malpropreté peut infecter, envenimer la plaie la plus légère et y provoquer des complications extrêmement graves. (*A suivre.*)

DICITIONNAIRE DES ALIMENTS

(*Suite*)

LAIT FERMENTÉ.—Trois sortes : le *koumys*, le *kéfy*, la *galazyme*. Le *koumys* est du lait de jument fermenté dans des outres ; on produit la fermentation en ajoutant au lait frais du vieux *koumys*. Le *kéfy* est du lait de vache fermenté à l'aide d'une substance spéciale (graine de képhir) dont a longtemps ignoré la nature et qui est un micro-organisme, la *dispora caucasica*, qui transforme le sucre du lait en alcool et en acide carbonique.

Le *kéfy* se fait avec du lait écrémé.

La *galazyme* est un produit nouveau.

Nous donnons le meilleur procédé de fabrication, le procédé Dexhien. On se sert de ferment perfectionné (la levure haute de grain), cette levure n'a aucune odeur et est d'un bleu grisâtre. On prend 4 grammes de cette levure, on ajoute 10 grammes de sucre, on dissout le tout dans un peu d'eau, on verse ce mélange dans un litre de lait. On ferme hermétiquement la bouteille à l'aide d'une ficelle, le lendemain on a une boisson pétillante, renfermant un pour cent d'alcool.

On peut augmenter la quantité d'alcool en augmentant la quantité de sucre et de ferment.

La *galazyme* produit de bons effets dans le catarrhe stomacal et dans les formes à marche lente de la tuberculose.

LAIT (petit lait) liquide jaunâtre qui reste après la coagulation du lait. *Cure du petit lait* : prendre matin et soir un verre de petit lait d'une contenance de 120 gr. augmenter la dose jusqu'à dix par jour. Pendant ce traitement suivre un régime alimentaire rigoureux, s'abstenir presque absolument de viandes fortes, manger des légumes et des fruits, faire des promenades bien réglées. S'emploie toujours dans la cure de la phtisie, les affections de l'estomac, la dyspepsie des gros mangeurs.

LATTE OU LAITANCE.—Aliment très nourrissant, on estime surtout celle de la carpe, d'alose, de hareng.

LAITUE.—Aliment très sain, mais peu nourrissant, la laitue est rafraîchissante, facilite l'écoulement d'urine, diminue la constipation et l'insomnie, ne pas en faire manger le soir aux enfants affectés d'incontinence d'urine.

LAMPROIE.—La lamproie de mer est fort estimée; la chair est délicate et nourrissante.

LANGOUSTE.—Voir *homard*.

LANGUE.—Viande dense, serrée, nourrissante, mais un peu lourde.

LAPIN.—Chair blanche, saine et de bon goût, se digère assez difficilement; la chair du lapin de garenne est plus délicate et moins lourde.

LARD.—Graisse tirée du porc, n'est pas tolérée par beaucoup d'estomacs.

LÉGUMES.—Se divisent en : 1. *légumes féculents*: haricots, fèves, lentilles, patates douces, cerfeuil bulbeux, chervis, etc; ces légumes sont très riches en substances azotées et en amidon, ils sont nourrissants mais lourds. 2 *Légumes herbacés*; feuilles, pousses des jeunes plantes etc., assez riches en substances azotées, surtout le céleri, le chou, l'aubergine, en substances mucilagineuses et salines: chicorée, laitue, épinard, poirée; en principes acides: tomate, oseille, pousse d'asperges, tige de rhubarbe. Les légumes doivent entrer dans le régime alimentaire parce qu'ils exercent sur la viande une action dissolvante par les acides qu'ils contiennent, leurs principes aromatiques agissent comme condiments. Dans le régime purement végétal on il faut user dans une plus large mesure de chlorure de sodium (sel marin), les sels de soude étant nécessaires pour compenser la quantité de sels de potasse que contiennent les substances végétales.

LENTILLE.—Légume riche en fer, en matières azotés (252 pour mille), en matières grasses, aliment très nourrissant, moins flatulent que le haricot, mais un peu lourd.

On a considéré les lentilles en particulier et les légumineuses féculentes en général: fèves, pois, etc., comme plus nourrissantes que la viande, il est vrai qu'elles renferment autant et plus qu'elle de matières azotées; mais cette substance azotée des légumes est plus difficilement assimilable que la matière azotée de la viande, par l'usage de la viande il ne se produit pas d'engraissement, le poids absolu du corps diminue, tandis que le poids spécifique, c'est-à-dire la densité des tissus augmente, la chair devient plus ferme, plus serrée; le phénomène contraire se produit par l'usage exclusif des légumes.

LIÈVRE.—Chair chaude, excitante ; ces propriétés sont communes à toutes les espèces de gibier, c'est une nourriture qui convient surtout aux gens menant une existence physique active.

LIMONDE.—Poisson ressemblant à la sole, la chair est blanche et ferme, mais doit être mangée très fraîche car elle prend vite une certaine âcreté.

LIMONADE.—Boisson acide, composée de jus de citron ou de limon, d'eau et de sucre ; elle se prépare à chaud en versant de l'eau bouillante sur un citron coupé en tranches, ou à froid en exprimant dans de l'eau fraîche le jus de citron ; la limonade est rafraîchissante et digestive ; on prépare au moyen du citrate de magnésic, une limonade purgative.

LIQUEUR.—Toute boisson alcoolique renfermant plus de 25 par 0/0 d'alcool ; les essences qu'elles contiennent les rendent particulièrement nuisibles et dangereuses.

LOOCH.—Boisson ou plutôt médicament qui a la consistance d'un sirop épais. Le *looch blanc*, le plus usité, est un lait d'amandes douces, mélangé de gommés et aromatisé d'eau de fleurs d'oranger. Dans le looch jaune, la gomme est remplacée par du jaune d'œuf, le looch vert est une émulsion faite avec des pistaches sèches, du sirop de violettes et de la teinture de safran.

MACARON.—Pâtisserie faite d'œufs, de sucre et d'amandes pilées qui la rendent assez difficile à digérer.

MACARONI.—Aliment complet surtout s'il est confectionné au moyen de parmesan.

MACHE, (foursette). — Salade d'hiver, légume herbacé assez riche en matière azotées et en substances alimentaires.

MACREUSE.—Oiseau du genre canard, aliment maigre, viande lourde et assez indigeste.

MADÈRE.—Vin alcoolique, chaud, stomachique.

MAIGRE.—Les aliments maigres sont les végétaux, les poissons, les animaux à sang froid et certains oiseaux se nourrissant de poissons et de plantes aquatiques : macreuses, poules d'eau, loutres, etc.

MAIGREUR.—Dans un dictionnaire des aliments, la question de la maigreur est à sa place. On distingue trois sortes de maigreur : la maigreur famélique, causée par la faim, les privations, la maigreur consomptive, convalescence, maladies chroniques, etc. ; la maigreur constitutionnelle, pour combattre ce dernier genre il faut éviter un travail intellectuel exagéré, le travail intellectuel étant une grande cause de dénutrition, dormir huit heures au moins. On a conseillé encore la flagellation, l'emploi du *fuseloir*, huile de grain contenant de l'alcool amylique en prendre 5 à 10 gouttes par jour ; enfin une

alimentation spéciale vient souvent à bout de la maigreur; l'usage ordinaire du riz, le riz contenant 74 0/0 d'amidon, engraisse vite; la suralimentation à l'aide de la poudre de viande, on peut arriver, outre sa nourriture ordinaire, à prendre 500 grammes de poudre de viande par jour. On se sert du mélange suivant: deux cuillerées à bouche de poudre de viande, trois cuillerées à soupe de sirop de punch, ajoutez du lait jusqu'à consistance très liquide.

(A suivre.)

CONSEILS PRATIQUES D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE

Traitements domestiques pour les maux légers

On arrêtera le sang d'un coupure, même très forte, avec un peu de fleur de farine, ou même du poivre.

* *
*

Usez de borax et de miel pour l'âcreté de la gorge et l'amertume de la bouche.

* *
*

Si l'on a été brûlé par de la vapeur ou de l'eau bouillante, il faut se tenir dans une chambre chaude et baigner avec de l'eau froide les parties brûlées.

* *
*

L'eau de chaux est bonne pour engelures. Il faut qu'elle soit forte et chaude. Une solution d'eau chaude saturée d'alun est également très efficace.

* *
*

Pour un simple enrouement, prenez un œuf frais, battez-le et épaissez avec du sucre pulvérisé. Mangez-en à votre fantaisie et l'enrouement aura bientôt disparu.

* *
*

On peut acquérir de la vigueur et du poids en se frottant bien le corps avec de l'huile après un bain chaud. Ces bains sont particulièrement favorables aux enfants délicats.

* *
*

Ceux qui ont la peau très sensible, sujette à des irritations fréquentes et devenant facilement rugueuse, ne doivent jamais se laver avec de l'eau crue.

Un excellent remède pour le rhumatisme, c'est un mélange à parties égales de crème de tartre et de salpêtre. On en prend une demi-cuillerée à café et on la partage en trois doses. Trois fois par jour prendre une de ces doses.

* *
*

Si vous vous foulez fortement la cheville plongez-la immédiatement dans de l'eau et laissez-l'y pendant 15 ou 20 minutes. En la retirant de l'eau bandez-là avec des linges trempés dans l'eau chaude et tordus ensuite.

* *
*

Un blanc d'œuf avec un peu d'eau et du sucre est bon pour les enfants qui ont de l'irritation dans l'estomac. C'est un excellent remède pour la diarrhée et un préservatif contre les embarras d'intestins.

La Lancette Canadienne

Tel était le titre d'une publication médicale fondée vers l'année 1847 par notre éminent concitoyen, M. le docteur Leprohon, de Montréal.

Comme il nous serait agréable d'avoir tous les numéros parus de *La Lancette Canadienne*, nous prions celui de nos lecteurs qui les aurait et qui pourrait en disposer de nous informer.

Dr D...

BIBLIOGRAPHIE

TRAITÉ PRATIQUE DE MATIÈRE MÉDICALE, DE THÉRAPEUTIQUE ET DE TOXICOLOGIE, par M. le Dr H.-E. DESROSIERS.—Nous recevions, il y a quelques jours, le *Traité pratique de matière médicale, de thérapeutique et de toxicologie*, par M. le docteur Desrosiers, professeur à la faculté de l'Université Laval de Montréal.

Nous avons ouvert avec curiosité ce livre, parce que nous connaissons l'auteur pour un esprit rigoureux, qui aime l'étude ; il est de ceux qui s'efforcent le plus de donner, dans notre pays, l'allure au progrès médical. Pour ces motifs, nous attendions beaucoup de ce livre ; notre attente n'a pas été trompée.

La division de l'ouvrage est excellente et des plus pratiques. La voici :

I. *Notions préliminaires* : Définitions.—Voies d'introduction des médicaments et absorption.—Transformations des médicaments dans

l'organisme.—Élimination.—Modes d'action.—Accumulation.—Synergie.—Antagonisme.—Modes d'administration.—Posologie.—Classification d'après l'action des médicaments sur les différents systèmes : nerveux, circulatoire, respiratoire, digestif, urc-génital, etc.

II. *Médications* : Action physiologique et usages généraux de chaque classe de médicaments.

III. *Matière médicale, thérapeutique et toxicologie* : Les médicaments, rangés par ordre alphabétique, sont étudiés et décrits d'après le programme suivant :—Nom du médicament et synonymie.—Partie employée.—Caractères physico-chimiques.—Composition.—Action physiologique.—Auxiliaires.—Antagonistes.—Usages.—Contre-indications.—Mode d'administration et doses.—Toxicologie.

IV. *Principes généraux sur l'art de formuler* : Poids et mesures.—Poids et mesures de la pharmacopée britannique.—Système métrique.—Manière de formuler.

V. *Thérapeutique spéciale*, ou application des médicaments au traitement spécial des maladies. Les maladies sont classées par ordre alphabétique et le nom de tous les principaux médicaments que l'on peut appliquer à leur traitement y est indiqué, avec détails s'il y a lieu.

La place n'est pas dans ce journal pour dire de ce livre tout le bien que nous en pensons. Il est instructif et pratique. L'exposition est aussi simple que le plan. Il est destiné à rendre de grands services au médecin, et à faciliter à l'élève l'étude de cette branche de la médecine.

Nous félicitons chaleureusement M. Desrosiers pour cette œuvre remarquable, qui fait véritablement honneur au monde médical du Canada.

Dr D...

* * *

De la Librairie Lecrosnier et Babé, Éd., 23, Place de l'École-de-Médecine, Paris

Encyclopédie d'Hygiène et de Médecine Publique
en huit volumes.

Directeur : M. JULES ROCHARD

L'Encyclopédie d'hygiène et de médecine publique, se composera de dix livres distribués de la façon suivante :

Livre I. HYGIÈNE GÉNÉRALE.—Ch. I. Introduction anthropologique, par M. de Quatrefages.—Ch. II. Démographie, par M. J. Bertillon.—Ch. III. Climatologie, par MM. Leroy de Mericourt et Eugène Rochard.—Ch. IV. Pathogénie, par M. Jules Rochard.—Ch. V. Épidémiologie, par M. Léon Colin.—Ch. VI. Epizootie, par M. Nocard.

Livre II. HYGIÈNE ALIMENTAIRE.—Chap. I. Aliments, par M. Pouchet.—Chap. II. Eaux potables, par M. Armand Gautier.—Chap. III. Boissons, par M. Riche.

Livre III. HYGIÈNE URBAINE.—Chap. I. Villes en générale, par M. Arnould.—Chap. II. Voie publique, par M. Arnould.—Chap. III. La ville souterraine, par Jules Rochard.—Chap. IV. Habitations, par MM. Léon Faucher, Richard, Vallin, Garici.

Livre IV. HYGIÈNE RURALE, par M. Drouineau.

Livre V. HYGIÈNE HOSPITALIÈRE ET ASSISTANCE PUBLIQUE, par MM. Napias et A.-J. Martin.

Livre VI. HYGIÈNE INDUSTRIELLE, par M. Layet.

Livre VII. HYGIÈNE MILITAIRE, par M. Morache.

Livre VIII. HYGIÈNE NAVALE, par M. Jules Rochard.

Livre IX. HYGIÈNE INFANTILE, par M. Bergeron.

Livre X. HYGIÈNE INTERNATIONALE ET ADMINISTRATIVE.—1re partie, par MM. Brouardel et Proust.—2e partie, par M. Henri Monod.

A VIS.—A partir du 1er juillet, il paraît chaque mois un fascicule de dix feuilles, avec figures et planches ; les fascicules 1 à 18 sont en vente. Prix de chaque fascicule 3 fr. 50.—Souscription à forfait à l'ouvrage complet 150 francs.—Envoi franco par la poste, contre un mandat.

EN VENTE AU BUREAU DE CE JOURNAL

OUVRAGES APPROUVÉS

PAR LE

Comité Catholique du Conseil de l'Instruction Publique.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE D'HYGIÈNE PRIVÉE

Prix : 35 centims l'unité

— ET —

CATECHISME D'HYGIÈNE PRIVÉE

Prix : 8 centims l'unité

PAR

Le Dr J.-I. DESROCHES.

L'HYGIÈNE DANS L'ÉDUCATION

Conférence faite devant l'Union Catholique de Montréal,
le 15 mars dernier, par

LE DR J.-I. DESROCHES

Brochure in 8° de 14 pages.

| L'exemplaire : - 10 centims.

PRECEPTES DE L'HYGIÈNE SCOLAIRE

Travail fait sur la demande d'un de nos plus éminents Dignitaires
ecclésiastiques de la province de Québec.

(Approuvé par le Conseil de l'Instruction publique, en septembre 1891)

Brochure in 8° de 14 pages.

| L'exemplaire : - 10 centims.

BOVININE

LA NUTRITION C'EST LA BASE DE LA VIE



L'importance de cet axiome physiologique est comprise par tout médecin intelligent. L'aliment donc, qui contiendra tous les éléments nécessaires au soutien et à la vie du corps, et qui pourra en même temps, être facilement assimilé, même au milieu de la maladie, sera un puissant moyen de restaurer l'épuisement des forces, et de renouveler la déperdition des tissus

Or, ce moyen puissant
c'est le **BOVININE**

Le **Bovinine**, comme son nom l'indique, est un extrait liquide de bœuf qui renferme, dans une combinaison concentrée, tous les principes extractif et albumineux du bœuf cru, et en plus tous ses sels nutritifs et stimulants. Examiné au microscope, cet extrait contient par millions des globules sanguins dont l'action vivifiante est si grande dans l'économie.

Témoignage du Dr Geo. D. Hays, New-York. — "De toutes les préparations à l'Extrait de bœuf cru, il en est une qui a une valeur chimique, c'est le **Bovinine**, car cette préparation est riche en phosphates et en matières nitrogènes. Elle se digère et s'absorbe rapidement, et ses effets nutritifs et fortifiants sont constants et durables."

Témoignage du Dr B. M. Towle, de Boston. — "J'ai donné le **Bovinine** d'une manière soutenue à un très grand

nombre de patients, qui en ont éprouvé un bien-être marquant, surtout dans des cas de dyspepsie compliquée, de malaise épigastrique, de débilité nerveuse à longue durée et de maladies aiguës à marche languissante."

Dans les troubles digestifs de l'enfance, l'usage du **BOVININE** est suivi des meilleurs résultats. Les enfants mêmes nourris au biberon, se développent à merveille sous l'effet de 5 à 15 gouttes de Bovinine ajoutée à chaque potion. Les enfants faibles et rachitiques retrouvent la force et la vie dans ce précieux extrait.

Le **BOVININE** est un liquide agréable même pour le goût le plus délicat et le plus difficile. Il est préparé par la Compagnie **J. P. BUSH**, Fabricant, 2 RUE BARCLAY, New-York.

Dépot, chez :

MM. LYMAN, FILS & CIE
Agents du GROS pour le Canada, **Montréal,**

Elixir Resineux Pectoral



MARQUE DE COMMERCE.

Voulez-vous ne plus tousser? Faites usage de l'**Elixir Resineux Pectoral**, le grand remède du jour contre la TOUX, le RHUME et autres affections de la Gorge et des Poumons.

De nombreux certificats émanant de citoyens éminents, de membres du clergé, de communautés religieuses, de médecins distingués attestent l'efficacité merveilleuse de cette préparation.

A défaut d'espace nous ne donnons que le certificat suivant :

Montréal, 27 mars 1889.

Après avoir pris connaissance de la composition de l'**Elixir Resineux Pectoral**, je crois de mon devoir de le recommander comme un excellent remède contre les affections des poumons en général.

N. FAFARD, M. D.
Professeur de chimie
à l'Université Laval.

En vente partout — 25 centins la bouteille.

L. ROBITAILLE, Propriétaire
Joliette, P. Q., Canada.

J. EMILE VANIER

Chemins de fer et routes, aqueducs, égouts, ponts, arpentages publics et particuliers, subdivisions cadastrales.

Ingenieur Civil et Sanitaire, Arpenteur Provincial, Architecte

Bureaux : — **Imperial Building, 5ème Etage, Rue St-Jacques**
MONTRÉAL.

BREVETS D'INVENTION, Marques de Commerce, Dessins de Fabriques, Droits d'Auteur, Canada et étranger.
Les Corporations et le public sont respectueusement invitées à correspondre.

LE VIN DE MESSE "INGHAM & Co."

Le vin, cette liqueur spiritueuse obtenue par la fermentation du jus ou du moût du raisin, est aussi vieux que l'homme. De temps immémorial, le vin de la vigne a toujours été considéré à la fois comme un aliment, un excitant et un tonique. En effet, la plupart des principes que le vin renferme se trouvent dans notre organisme. On comprend alors l'action importante du vin dans notre alimentation. Mais, de nos jours, la falsification des vins est très répandue chez tous les peuples. Et généralement parlant, on peut dire, quand on achète un vin, qu'on ne sait s'il n'est pas falsifié. C'est pourquoi il intéresse l'acheteur de connaître ceux que la chimie a trouvés purs. Ainsi le vin de messe "INGHAM & Co." est un vin reconnu incontestablement pur, puisqu'il est destiné au Saint Sacrifice de la messe. D'ailleurs, des certificats de Son Eminence le cardinal Taschereau et de Sa Grandeur l'Archevêque de Montréal, en sont une sûre garantie.

Nos lecteurs trouveront le VIN DE MESSE "INGHAM & Co." chez **Chs Lacaille & Cie**, seuls agents autorisés pour la vente en gros de ce Vin, à Montréal; Importateurs d'Épiceries, Vins et Liqueurs en gros, No 329 Rue St-PAUL, et No 14 Rue DIDIER, Montréal. En vente aussi chez les principaux Épiciers.

SIROP DE RAIFORT IODE

Préparé à Froid, de Grimault

Combinaison intime de l'iode avec le suc des plantes qui entrent dans la composition du sirop antiscorbutique, *Cresson, Raifort, Cochlearia, Trèfle d'eau*, insensible à la réaction de l'amidon. L'innocuité de cette préparation sur l'estomac et les intestins la fait préférer à tous les mélanges sirupeux à base d'iodure de potassium et d'iodure de fer, et la rend précieuse dans la médecine des enfants, les croûtes de lait, le lymphatisme et la phtisie.

Chaque cuillerée à bouche représente 5 centigr. d'iode; la dose prescrite pour les enfants est d'une cuillerée à bouche matin et soir; pour les grandes personnes 2 à 4 cuillerées.

MORRHUOL DE CHAPOTEAUT

Le **Morrhuel** renferme tous les principes actifs de l'Huile de Foie de Morue, sauf la partie grasse. Il représente 25 fois son poids d'huile et se délivre en petites capsules rondes contenant 20 centigr. ou 5 grammes d'huile de morue brune. Dose journalière : 2 à 3 capsules pour les enfants; 3 à 6 pour les adultes au moment des repas.

MORRHUOL CREOSOTE DE CHAPOTEAUT

Ces Capsules contiennent chacune 15 centigrammes de Morrhuel correspondant à 4 grammes d'huile de foie de morue et 5 centigrammes de Créosote de hêtre, dont on a éliminé le créosol et les produits acides, substances que l'on rencontre toujours dans les créosotes du commerce, et qui exercent une action caustique sur l'estomac et les intestins.

Elles ont donné les meilleurs résultats dans la *phtisie* et la *tuberculose pulmonaire* à la dose de 4 à 6 capsules par jour prises au commencement du repas.

SANTAL DE MIDY

Le **Santal Midy** remplace avec avantage le copahu et le cubèbe dans le traitement de la blennorrhagie; il ne produit ni intolérance de l'estomac, ni diarrhée, et il réduit en 48 heures l'écoulement à un simple suintement.

Son action est rapide dans le *Catarrhe Chronique de la Vessie*; dans la *néphrite suppurée*. Il amène dès les premiers jours la diminution du pus; dans le *catarrhe vésical* avec rétrécissement de l'urèthre et engorgement de la prostate, l'urine redevient rapidement claire et limpide; il guérit la *cystite du col* si souvent rebelle à la térébenthine et au goudron; dans les *coliques néphrétiques*, il active l'élimination urique.

Chaque capsule de *Santal Midy* renferme 20 centigrammes d'essence de Santal citrin absolument pur; la dose est de 6 à 12 par jour, que l'on réduit progressivement dès que l'écoulement diminue.—Pharmacie MIDY, 113, rue du Faubourg St-Honoré, PARIS.

Tous ces produits sortent des laboratoires de MM. Rigaud et Chapoteaut, Pharmaciens de première classe, 8 rue Vivienne, Paris, et sont vendus à des prix raisonnables dans toutes les Pharmacies du Canada. Importation et vente en gros

Chez MM. Lyman, Fils & Cie, Montreal.

LE

BAUME RHUMAL

Est un composé scientifique, donnant les meilleurs résultats dans toutes les affections de la Gorge et des Poux, tels que le Rhume, la Toux, l'Enrouement, la Bronchite, l'Asthme, le Croup, la Coqueluche, etc., etc. Son effet salulaire se fait sentir dès la première dose.

LE BAUME RHUMAL

est agréable au goût, et peut être donné aux enfants, comme aux adultes, avec la plus grande sûreté.

Se défier des imitations. Voir que le panneau de la bouteille porte les mots soufflés dans le verre :

LE BAUME RHUMAL

L. R. BARIDON

SEUL AGENT POUR LE CANADA.

LE BAUME RHUMAL est en vente dans toutes les Pharmacies de première classe, à 25 cents la bouteille.

DÉPOT DE GROS A LA

PHARMACIE BARIDON,

COIN DES RUES ST-DENIS ET STE-CATHERINE, Montréal.